

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2014.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140412-14204-A1-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
14/04/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/2-04 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

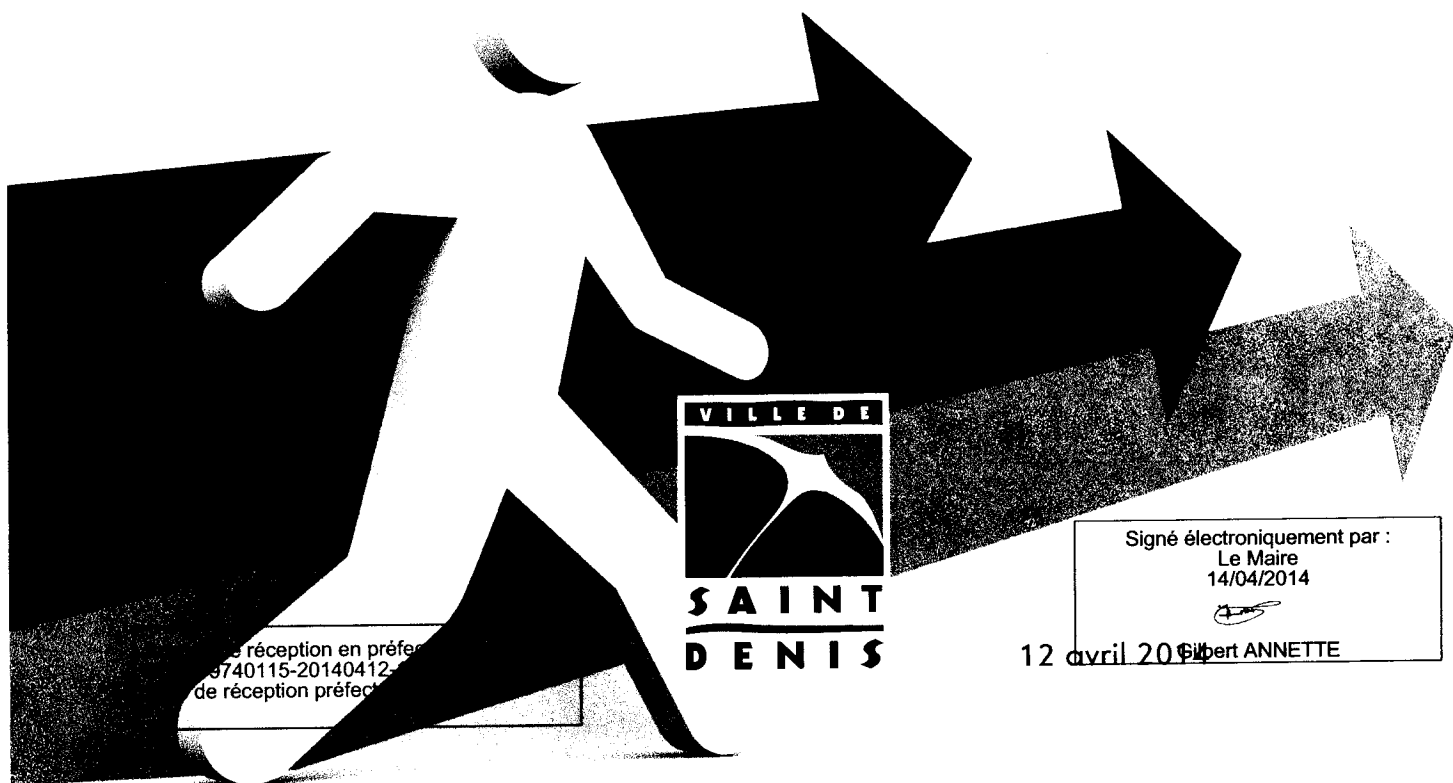
Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2014.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140412-14204-A2-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
14/04/2014


Gilbert ANNETTE

Les Orientations Budgétaires 2014



réception en préf
9740115-20140412
de réception préf

Signé électroniquement par :
Le Maire
14/04/2014

12 avril 2014 Gilbert ANNETTE

Ville de Saint-Denis
Orientations Budgétaires 2014

SOMMAIRE

Préambule	3
------------------	----------

Introduction	4
---------------------	----------

I – Construire une capitale moderne	8
--	----------

A – Les grands projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

B – Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

C – Un aménagement du territoire volontariste

D – Garantir une eau de qualité pour tous : une exigence de développement durable

E – Saint-Denis ville numérique

F – Investir dans notre jeunesse

G – Développer des événements : de dimension locale à internationale

Préambule

A – Une politique de proximité

B – Lutter contre toute exclusion : la mise en œuvre du projet social du CCAS

C – Développer une politique de solidarité et d'intégration dans les quartiers

D – L'insertion : une politique d'accompagnement des publics fragiles

E – Améliorer et créer de nouvelles solidarités

F – Structurer et développer la vie associative

G – L'éducation populaire dans les quartiers

H – Un nouvel outil de proximité citoyenne : allo-mairie ou « di-a-nou »

I – Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

J – Favoriser et consolider la pratique culturelle et sportive

III– Développer une entreprise efficiente au service de tous 35

A – Des axes forts de développement incontournables

B – Ecrire un projet d'entreprise pour mettre en œuvre le projet municipal

Préambule

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte particulier. En effet, la nouvelle municipalité vient d'être élue et ces orientations doivent se lire comme les **orientations du nouveau mandat**.

L'année 2014 va donc se présenter à la fois comme la poursuite des actions engagées, qui ont un caractère pluriannuel, en particulier en matière d'investissement. Les orientations Budgétaires reflètent également la continuité de l'action publique et du service public. Mais ces orientations marquent également le début de nouvelles actions de la mandature, contrat réactualisé avec les Dionysiens.

L'année 2014 sera donc aussi consacrée à l'écriture du projet municipal déclinant les propositions politiques de la nouvelle équipe, qui constituera la feuille de route de la collectivité pour les 6 années à venir.

En parallèle et sur la base de ce projet stratégique, l'administration communale, en étroite liaison avec les élus, élaborera un projet d'entreprise qui devra apporter la meilleure réponse organisationnelle et managériale au projet contractualisé par les Dionysiens.

« Ensemble » prend un nouveau sens

La municipalité entend donner un nouvel élan à la démocratie sur la base du respect des engagements, des responsabilités de chacun et de la parole citoyenne.

Nous allons renforcer cette relation nouée entre les élus et les Dionysiens qui travailleront ensemble dans chaque quartier, grâce aux Conseils de Secteur aux responsabilités élargies, grâce à l'organisation régulière de forums citoyens. La démocratie participative sera renforcée par le Conseil des Sages, par les Conseils d'usagers et par le Conseil des Jeunes Dionysiens.

« Ensemble » c'est permettre à chaque Dionysien de se faire entendre sur les questions qui le touchent. Vous êtes les experts dont nous avons besoin au quotidien. Je m'engage à vous consulter largement, y compris par voie de référendum, et régulièrement sur des décisions importantes qui engagent votre avenir commun.

Introduction

Environnement économique

Le contexte économique général, tant au niveau mondial, que national présente des signes de retour à la croissance, mais à un rythme modéré. La croissance du produit mondial brut (PMB) **devrait atteindre +3,2% en 2014 comparé au +2,7%** constaté en moyenne en 2013 selon l'OCDE.

La zone euro, comme la France, est en phase de sortie de récession, mais la croissance n'est pas suffisante. En effet, le recul récent de l'activité industrielle vient nuancer la croissance du deuxième trimestre 2013. Toutefois, l'amélioration du climat des affaires est certaine. Les conditions de financement des Etats de la zone euro se sont détendues.

Le déficit public diminue régulièrement depuis 2012 : **Il était de 5,3 % de la richesse nationale (PIB) fin 2011, il fut réduit à 4,8 % en 2012 et à 4,3 % en 2013. Il est estimé à 3,6 % dans le projet de loi de finances pour 2014, et l'Etat s'est engagé à redescendre sous 3 % en 2015.** La dette publique nationale continue de progresser et atteint **1.925 Mds €, soit 93.5% du PIB.**

Dans ce contexte budgétaire difficile, le PLF 2014 prévoit une confirmation de la sortie de crise, avec un retour de la **croissance, estimée cette année à 0,9 %**, avec une inflation qui s'élèverait à **0.8 % en 2013 et 1,3 % en 2014.**

Les dotations de L'Etat

Les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales, ont été, pour la troisième année consécutive, gelées en 2013 (hors FCTVA) avec une prévision de baisse en 2014 et 2015. Plus précisément, la **Dotation Globale Forfaitaire pour la ville passe de 29.4 M€ à 27.9 M€, soit une baisse de 1.5 M€.**

L'état des marchés financiers

La crise de confiance sur les marchés financiers a permis en 2009 une prise de conscience des établissements bancaires et assimilés. Un consensus a permis d'assainir le marché en éliminant les produits « structurés » complexes et en proposant aujourd'hui des produits « plus classiques » offrant une meilleure lisibilité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Les orientations budgétaires 2014 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

Nous continuons de décliner trois principes forts :

- Une politique fiscale équitable à travers la non-augmentation des taux d'imposition
- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- L'effort ambitieux en matière d'investissement.

Les perspectives

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques.

Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable. **Les recettes devraient progresser de 3,9 % pour la taxe d'habitation et de 3% pour le foncier bâti.**

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2014. **Après une baisse de 1% en 2013, celle-ci devrait progresser de 2,2% en 2014.**

D'autre part, la collectivité entend améliorer ses capacités d'investissement. En 2013, grâce à une vague de cessions immobilières, **des recettes de plus de 7,7 M€** ont pu être réalisées. Cet effort sera reconduit cette année.

Assurer les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

Notre capacité à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer notre programme d'investissement et entreprendre les investissements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, vous prendrez connaissance des principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années.

Soutenir l'économie locale

Dans l'optique du respect du nouveau délai global de paiement, issu de la réforme du Code des marchés publics, la Ville s'est dotée ces 3 dernières années de plateformes numériques « e-commande » et « e-facture ». Cet effort de modernisation des outils en matière comptable et financière sera amplifié par la procédure de dématérialisation des pièces comptables, dans laquelle va s'engager la Ville en 2014. Mandats, titres, factures, marchés publics sont autant de documents transmis jusqu'à présent en version papier au Comptable public, qui seront amenés à terme à disparaître au profit d'un envoi numérique sécurisé.

D'autre part, le Préfet a créé en 2010 le Haut Conseil de la Commande Publique, dont la mission principale est de favoriser la commande publique et ainsi, soutenir l'activité du BTP à la Réunion.

Cet objectif, initié en 2011, pourra être poursuivi sur l'exercice 2014, d'autant plus facilement que la Région a mis en place il y a 4 ans, un Plan Régional de Relance de l'activité économique pour accompagner les communes et la commande publique. Un des volets de ce plan correspond à une aide financière aux communes, pour soutenir la construction d'équipements publics et répondre à l'aménagement équilibré du territoire. Ainsi, c'est une **enveloppe globale de plus de 200 millions d'€uros** (période 2014-2020) qui est prévue pour construire et rénover des équipements culturels et sportifs, ainsi que des écoles.

Par la signature du Small Business Act (SBA), la Ville s'est engagée avec les représentants des TPE et des PME (CGPME/CAPEB /FRBTP) à contribuer au développement de l'économie locale :

- la Ville facilite et simplifie l'accès à la commande publique (information, allotissements adaptés, candidature unique, circuits courts pour les cantines scolaires...)
- la Ville agit sur les conditions d'exécution afin d'alléger au maximum les problèmes de trésorerie des entreprises attributaires de nos marchés publics (élargissement du principe d'avances, suppression des retenues de garantie pour les marchés <90k€, délais de paiement)
- les entreprises s'engagent à contribuer à la cohésion sociale et promouvoir la responsabilité sociétale, notamment par une démarche engagée dans la mise en œuvre des clauses sociales.

Développer une gestion active de la dette

La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante, malgré un endettement croissant en raison d'un programme ambitieux d'investissements la dette par habitant est très inférieure à la moyenne de la strate.

La part de dette à taux fixe est de 38 %, la dette à taux variables ou taux structurés (33%) reste sous surveillance.

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas puisque **le taux moyen est rendu à moins de 3%** au titre de l'année 2013. L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2014 ce niveau de taux toujours inférieur à 3%; au regard des ~~anticipations et des évolutions observées~~ sur le 1^{er} trimestre cet objectif demeure réalisable.

Lors du budget 2014 qui sera examiné au prochain C.M programmé fin avril, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 30 M€ pour un **programme d'investissement estimé à une soixantaine de M€ par an.**

BUDGET INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016
<i>Développement Humain</i>	1 236	1 346	2 433	2 005
<i>Développement Urbain</i>	16 133	13 193	16 497	15 473
<i>Entreprise Municipale</i>	1 731	1 650	1 333	5 000
<i>PRU</i>	3 438	16 150	9 077	900
<i>Services à la Population</i>	106	260	200	180
<i>Services Techniques</i>	31 211	25 000	44 388	36 008
TOTAL	53 855	57 599	73 978	54 571

(En milliers d'euros)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	2013	2014	2015	2016
TOTAL	10 376	13 900	15 251	11 521

(En milliers d'euros)

I – Construire une capitale moderne

Préambule : Faire de Saint-Denis une « Ville Intelligente »

Faire de Saint-Denis une « Ville Intelligente » signifie optimiser sa gestion pour améliorer la qualité des services urbains. Cela passe par :

-un recours accru aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la gestion quotidienne et stratégique de la Ville (circulation et stationnement intelligent, immeubles intelligent permettant de maîtriser les consommations de fluide mais aussi d'animer le collectif, accès à internet pour tous partout,...)

-une approche plus intégrée et participative de la Ville passant moins par les découpages habituels de la gestion municipale et plus par la mobilisation de l'ensemble des moyens pour couvrir des besoins. Pour cela l'implication et la concertation des citoyens sont devenues des exigences.

La Ville Intelligente est avant tout faite de l'intelligence de ses citoyens. La Ville doit leur donner les moyens d'exprimer et de mutualiser leur intelligence au service de projets communs pour améliorer la vie de chacun.

Saint-Denis « Ville Intelligente » est donc un ensemble de principes qui sous-tend l'ensemble de nos projets, que ce soit à l'échelle de la ville ou des quartiers.

A – Les grands projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

L'Espace Océan, le temps des chantiers

L'Espace Océan prend forme et passe en phase de réalisation concrète

* **les ilots océan** : Les 5 premiers permis de construire sont délivrés sur la partie ouest et donnent lieu à des travaux démarrés en 2013 qui se poursuivent pour une livraison fin 2014.

Ce sont 173 logements, 2740 m² de commerces, 1687 m² de bureaux et 3144 m² d'hôtellerie.

* **la Place principale** : La **Grande Place de l'Océan** est actuellement en travaux. Véritable articulation entre le centre-ville commerçant et l'espace océan, elle sera la plus grande place urbaine de la ville, destinée à être un lieu de rencontre, d'échange, de convivialité. Livrée fin 2014, elle sera équipée du Wifi.

* **le quadrilatère** : Le groupement ICADE SODIAC concessionnaire de l'opération propose sur le quadrilatère, un ensemble immobilier totalement dédié aux piétons.

Le programme se compose comme suit :

- Près de 700 logements
- 18. 000 m² de commerces
- 5400 m² de bureaux
- 4600 m² d'hôtellerie
- 500 m² de crèche
- 1 place publique.

Par ailleurs, la rue Felix Guyon est prolongée dans son axe par un mail piéton qui anime le cœur d'opération et se poursuit par un franchissement du Boulevard Lancastel (via une estacade).

Un immeuble, dressé sur la rue Maréchal Leclerc, constituera le véritable signal vertical du projet.

Le groupement a déposé le permis de construire à l'instruction. En 2014 auront lieu les phases d'enquêtes publiques pour une délivrance du permis au premier trimestre 2015 et une mise en chantier en 2016 pour des travaux prenant fin en 2019.

Cette opération est « SWAC compatible ».

Le « Cœur Vert Familial », le temps des inaugurations

Le projet phare du « cœur vert familial » est en chantier. Parc urbain, espace de jeux, Restopark, verger pédagogique, espaces culturels, espaces ludiques et sportifs... Toutes ces nouvelles fonctions seront livrées au plus tard en septembre 2014.

Avril 2014 : livraison zones 1,2 et 3

Juillet 2014 : livraison passerelle

Août 2014 : rondavelles

Le Parc aquatique, le temps de la découverte

Le Parc Aquatique, équipement phare du Cœur vert Familial, sous maîtrise d'ouvrage CINOR, va parfaire l'offre de loisirs de Saint-Denis.

Des espaces de jeux, d'apprentissage et de pratiques nautiques seront proposés. Un centre forme et Bien-être complètera le programme résolument tourné vers les loisirs et la détente.

Le chantier a démarré pour une livraison prévue en septembre 2014. La CINOR a attribué une Délégation de service public au mois de mars 2014 qui assure une accessibilité à l'ensemble des dionysiens pour une tarification attractive.

Le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias, la confirmation

Le projet de rénovation urbaine des camélias, « véritable chance » pour Saint-Denis concerne 13 000 personnes, du quartier des Camélias.

Sous l'impulsion d'une nouvelle gouvernance, de nombreuses études de maitrises d'œuvre ont abouti en 2012 permettant la concrétisation des nombreux programmes.

Le projet est maintenant entré dans sa phase chantier :

- Le réaménagement des voies permettant le désenclavement et la structuration du quartier (livraison 2014 à 2015)
- Une amélioration des équipements publics :
 - Sportifs (gymnase château Morange, début du chantier 2013, livraison mi 2014)
 - Educatifs (école Françoise Mollard (chantier 2014-2015))
- Des actions multiples afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements :
 - Réhabilitation résidentialisation; (1049 logements de 2014 à 2016)
 - Production de logements neufs, (122 logements SIDR seront mis en chantier et livrables en 2015)
 - Vente des logements sociaux aux habitants

L'ensemble de ces chantiers va permettre l'application volontariste de la clause d'insertion spécifique, représentant 7% minimum des heures travaillées réservées aux habitants de cette zone urbaine sensible.

En concertation étroite avec la population, le contenu de deux équipements structurants sera affiné, les études de maitrises d'œuvre aboutiront en 2014 pour des mises en chantier en 2014 et 2015.

- Équipement culturel phare (Château Morange (chantier 2014-2015))
- Équipement associatif (Academy hauts camélias (chantier 2015))

Le projet de SWAC, projet exemplaire de développement durable

Les travaux du SWAC (climatisation à l'eau de mer), sous maîtrise d'ouvrage du SIDEO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Eaux Océaniques), seront engagés au 2eme semestre 2014, pour une livraison d'une première tranche en 2016.

Saint-Denis, à travers le SIDEO, soutient fortement le projet qui, outre son impact très positif au plan énergétique (70% de consommation électrique en moins par rapport à des installations de climatisation classique) environnemental et sanitaire (limitation d'émission de gaz à effet de serre à travers les fluides frigorigènes non utilisés, suppression du risque de

légionellose...), présente également un intérêt certain au niveau de l'emploi local (emplois induits pendant les travaux : 200 personnes), ainsi qu'au plan économique pour les entreprises du BTP (sur 150 M€ investis pour les travaux, 50% environ peuvent être réalisés par des entreprises locales).

De plus, les produits dérivés (ferme d'aquaculture, algoculture, extractions de minéraux rares,...) pourraient offrir des débouchés prometteurs, notamment dans le périmètre du projet PRUNEL.

Des partenariats forts sont attendus avec l'Université de la Réunion en termes de recherche et de développement avec l'émergence de PME œuvrant dans des domaines innovants.

La Cité des Arts

La Ville est impliquée, au côté de la CINOR, dans le projet « Cité des Arts », futur pôle culturel majeur de nature à asseoir le rayonnement de Saint Denis. L'ouverture du Palaxa, premier élément de cet investissement est intervenue en 2012. Il s'agira en 2014 de consolider la montée en charge de cet équipement, amorcée en 2013.

Le début des travaux a eu lieu début 2014 pour un montant de près de 15M€ HT, avec une livraison prévue pour le 4eme trimestre 2015.

La Ferme pédagogique

La Ville est engagée sur la transformation de son ancien parc zoologique en « Ferme d'animation ». Après la période de programmation, les études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2013 pour déboucher sur des choix décisionnels en 2014.

NEO - Barchois

La Nouvelle Entrée Ouest, projet d'aménagement majeur, a pour objet d'ouvrir la ville sur l'océan, tout en fluidifiant la circulation à la sortie de la route du littoral études sont maintenant en phase terminale et prêtes à passer en études opérationnelles.

Le parti retenu est un scénario mixte avec caissons immergés au droit du barchois permettant un vaste espace libre et apaisé pour un retour en surface de la circulation au niveau de l'espace océan. Ainsi pourront être programmés un bassin de baignade en mer et un aménagement balnéaire des abords.

Ce projet ambitieux et emblématique offrira une autre image de la façade littorale dionysienne.

Le projet PRU-NEL, le nouveau défi

PRUNEL est un nouveau programme de rénovation urbaine qui fait suite au succès du PRU Camélias. Il comprend les secteurs de Marcadet, Vauban, bas de la Rue Maréchal Leclerc, Butor, Patates-à Durand et Sainte-Clotilde. L'ambition de ce projet est de donner une dimension exemplaire à ces quartiers.

Ils constitueront le "Saint-Denis de demain" par l'exemplarité :

- du concevoir, réaliser et vivre ensemble (diagnostic et projets partagés)
- de l'insertion professionnelle notamment dans la phase chantier mais aussi par la création d'emploi dans le domaine de l'innovation,

- d'un outil structurant des quartiers
 - de l'habitat réhabilité, rénové, transformé,
- D'accueil et de développement de nouvelles activités économiques.
- d'un espace public littoral majeur,
 - d'une qualité de vie requalifiée.

Le dossier d'études démarre dès cette année pour validation par l'ANRU courant 2eme trimestre 2015.

RITMO (Réseau Intégré de Transports Modernes)/ Extension du TCSP vers CHU et Aéroport

La structuration du territoire communal se fera par la création de 5 lignes de téléphériques, et de leurs stations, pour desservir les hauts et les mi- pentes, en partenariat avec la CINOR. Ce sera l'opportunité pour la ville d'accompagner la constitution de nouvelles centralités, et autour desquelles s'organisera la vie dans les quartiers. Ainsi de nouvelles libertés de déplacement et une mobilité accrue s'offriront aux Dionysiens, en s'affranchissant des embouteillages actuels.

Ces téléphériques seront connectés au TCSP qui reliera Bellepierre à Gillot, en passant par le centre-ville.

Espace de Convivialité des Générations Dionysiennes

Sur un même site, offrir aux jeunes et aux seniors dionysiens deux pôles distincts qui leur soient dédiés, qui répondent à leur attentes et accueillent leurs activités quotidiennes : loisirs, sports, culture, échanges, montage de projets ; pour mieux vivre ensemble l'intergénérationnel dionysien.

Complexe Sport Indoor

Regrouper dans un même lieu, proche du stade Jean Ivoula, dans une structure couverte multitude de nouveaux sports urbains à découvrir.

Cet équipement sera ouvert sur le quartier avec un accès possible aux habitants, selon une « offre sociale d'accès au sport ».

B – Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

Construire 500 logements sociaux par an et résorber l'habitat insalubre

La Ville a été bien au-delà de ses ambitions de construire 500 logements sociaux/an. Chaque année, c'est près de 700 logements sociaux qui sont présentés pour être financés sur Saint-Denis.

899 logements ont déjà été livrés en 2011, 658 l'ont été en 2012 et 904 en 2013.

Un volume de 1016 logements sera livré en 2014.

Nous poursuivrons donc en 2014 notre engagement dans la production du logement aidé sur le territoire, tenant compte de la réflexion que nous menons en matière de planification urbaine et de mixité sociale. Cette planification implique un redimensionnement des infrastructures et des services de proximité intégrés dans la logique de développement des centralités notamment des quartiers de la Montagne 8eme, du Bas de La Rivière, de La Source, de Bellepierre, des Camélias, de Montgaillard, de Bois de Nèfles et de La Bretagne.

Notre participation reste active en matière de garantie d'emprunt sur les opérations.

Cette thématique du logement répond également à l'enjeu que s'est fixée Saint-Denis, d'une ville plus solidaire, offrant un logement adapté au plus grand nombre.

Pour diminuer le coût de sorties des logements des mécanismes existants (augmentation des fonds propres des bailleurs, attribution d'une subvention complémentaire de type surcharge foncière, réduction des surfaces d'habitation). Dans le cadre d'une interaction forte avec les bailleurs (gouvernance Ville au sein des CA), une réflexion sera ainsi engagée afin de permettre l'accès au logement aux revenus les plus modestes.

Cette politique de logement s'appuie sur une politique foncière. Les objectifs en la matière sont :

- La poursuite d'une stratégie de valorisation du foncier générant des recettes pour la Ville (avec un objectif de 4 M€) sur la base de l'inventaire du patrimoine foncier réalisé en 2012 (1 500 ha pour 3212 parcelles) dans l'objectif d'une gestion plus efficace et plus recentrée des biens communaux
- la poursuite d'une prospection et d'une veille active afin de reconstituer les réserves foncières de la commune en vue de répondre aux besoins futurs de la population, ceci en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion
- engager une réflexion commune avec la CINOR sur la valorisation des zones économiques existantes pour les redynamiser. Préparer le développement de nouvelles zones réparties stratégiquement sur le territoire.
- anticiper les problématiques foncières afin de permettre la réalisation du dossier PRU 2, dossier PRU Nord-Est Littoral.

Favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens

La Ville traite déjà la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe / Caramboles, Petite Ile, Saint-François / Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

L'ensemble des opérations permettra de produire une mixité de logements adaptés aux besoins des familles avec lesquelles il faudra poursuivre le dialogue pour déboucher sur l'accession (100 familles sont prêtes sur une cible de 450).

Parallèlement Les opérations de valorisation de terrains communaux permettent, notamment sur la Montagne, d'offrir une mixité et de promouvoir l'accession à la propriété.

Assurer à la population un habitat décent

La situation du mal-logement est encore une préoccupation forte à laquelle est confronté un trop grand nombre de famille à Saint-Denis.

L'enjeu est donc le développement des dispositifs hors droit commun pour répondre à l'urgence. La Ville poursuit, en ce sens, son engagement en développant des actions d'auto-réhabilitation accompagnées. En 2013, tous les territoires seront couverts. Des équipes spécialisées, par l'intermédiaire d'opérateurs associatifs, remobiliseront les ménages et construiront avec eux des projets de vie.

La Ville se place ainsi comme autorité responsable en capacité de détecter puis de suivre et d'accompagner les ménages pour leur permettre de sortir de l'indécence. A ce titre, lutter contre les propriétaires indécents devient une priorité. Il s'agit de sanctionner systématiquement ceux qui délibérément ne respectent pas les normes de décence. L'intervention se fera également en direction des occupants en procédant à un véritable repérage sur les différents territoires. La Ville continuera de se positionner en 2014 comme pilote du groupe d'action, assurant le suivi pluridisciplinaire qu'il s'agit de renforcer et de financer.

L'amélioration du cadre de vie des locataires des LTS du patrimoine Ville, représente un axe fort de la municipalité et s'est traduit en 2013 par le démarrage des travaux de réhabilitation de l'opération « Alamandas » située à Sainte Clotilde pour un montant de 2 millions d'euros. La livraison de l'opération est prévue en octobre 2014. Egalement, des accompagnements sous la forme d'atelier de quartier seront proposés aux locataires des LTS, les sensibilisant sur la maîtrise des énergies, les réparations locatives, la mise en propreté et désirant participer à l'amélioration de leur habitat en s'inscrivant dans une démarche d'insertion sociale.

La politique de réhabilitation du patrimoine de logements ville est un incontournable pour pouvoir vendre aux occupants et ainsi répondre à des objectifs, humains, sociaux et patrimoniaux de la ville

Par ailleurs la Ville, de par sa gouvernance au sein des Conseils d'Administration des Bailleurs, contribuera à la réhabilitation des logements sociaux sous forme de garanties bancaires. A cette fin, 200 millions d'€ sont prévus sur le mandat (fonds LBU / fonds propres bailleurs) pour le ravalement et l'étanchéité, l'éclairage et l'électricité, les menuiseries, la plomberie, l'installation de garde-corps, les réhabilitations lourdes, l'installation de centrales de production d'eau chaude solaire, les travaux divers sur les parties communes.

C – Un aménagement du territoire volontariste

Des outils au service de l'aménagement

- **Concevoir Saint Denis 2030**

Saint-Denis envisage de recevoir 20 000 habitants de plus en 2030. Elle a soumis à débat son Projet d'Aménagement et de Développement Durable au conseil municipal de mai 2012. Dans ses orientations elle met en avant la qualité de vie des habitants.

En 2014, elle poursuivra la réflexion de fond sur un schéma directeur « Saint-Denis 2030 » afin de planifier l'évolution du territoire.

- **Le nouveau PLU et l'AVAP sont adoptés**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est achevée par une décision du conseil Municipal d'octobre 2013

En parallèle, l'AVAP (Aire de valorisation Architecturale et Patrimoniale) a été adoptée.

Deux documents fondateurs de l'aménagement et du développement de Saint-Denis qui permettent la gestion du territoire, sa valorisation et qui devront accompagner au rythme des modifications de la vie de la cité pour permettre son développement efficace et harmonieux.

- **Un urbanisme opérationnel dynamique**

L'aménagement et la structuration du territoire se poursuivra :

- Le renforcement des pôles de centralité (Moufia, Saint-François, la Montagne, Bourg du Brulé) a été fortement engagé et se poursuit et est actuellement en travaux sur certains sites.
- L'action doit être maintenant dirigée à partir de 2014 vers la Bretagne, Bois de Nèfles, Bellepierre, Montgaillard, Vauban,

Un territoire à vocation économique pour l'emploi

Capitale économique du département, territoire qui concentre une partie importante des emplois et notamment des emplois qualifiés, Saint-Denis doit jouer sur chacun des registres du développement économique.

- **Saint-Denis : un centre-ville redynamisé et relooké.**

Rénovation des bâtiments et dynamisation commerciale et touristique devront se poursuivre, au travers notamment du label Ville d'art et d'histoire, avec un relooking des espaces du centre-ville, éclairages des façades, de l'affichage, végétalisation dans une conception respectueuse de l'environnement et du développement durable.

Il conviendra également d'impulser une intelligence économique par une veille sectorielle et générer des activités de niche ou innovantes en développant une économie respectueuse de l'environnement naturel et humain.

La requalification des commerces du centre-ville est entrée en phase opérationnelle par l'intervention de la Ville au financement de 14 magasins sous la forme de subventions à la modernisation des façades (FISAC) cette action se poursuit en 2014.

- **Favoriser une économie de proximité en soutenant l'Entrepreneuriat dans les quartiers**

La ville lance **le concept des Eco-box** : **200 Eco-box** sont prévus sur le mandat dont les premiers devraient être installés à titre d'opération pilote en mai prochain. Ces locaux économiques sont destinés aux TPE/PME et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire pour répondre à des besoins de proximité. Ils seront mis en place dans différents quartiers de la ville pour répondre aux besoins de ces types d'entreprises bien ciblées et développer l'emploi.

Le montant de l'opération est de 5M€, dont 2,5 M€ pour la ville, avec des financements de l'Etat. Livraison en juillet 2014 pour la première tranche.

- Une Expérimentation des **Centres Locaux de l'Entrepreneuriat** sera lancée
- Nous poursuivrons le **développement des marchés** dans les quartiers de la Ville, notamment par :
 - o L'étude de réhabilitation du marché forain des Camélias est effectuée et va entrer en chantier en 2014, après la réalisation du marché provisoire en 2013
 - o Le Petit Marché est entré en phase travaux pour une livraison en septembre 2014
 - o La création d'un marché sera mise en étude dans les secteurs de Moufia-Bois de nêfles

La ville s'attache à faire évoluer le concept des marchés de nuit, lieu de rencontres et d'échanges culturels et intergénérationnels, afin d'en faire une véritable porte d'entrée à l'Animation nocturne de la Ville. Une meilleure synergie avec le Bazarchois sera étudiée.

- Renforcer notre position sur **l'Economie du Savoir** au travers de la **Technopole 2**
- Soutenir l'émergence de **l'Economie Sociale et Solidaire**, en relation avec **CAPAB**
- Travailler à l'amélioration de **l'image de la ville**, pour préparer son développement touristique

En 2011, la Ville a obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire.
La création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a été actée fin 2013.
La ville s'appuiera sur ces 2 outils pour développer son attractivité patrimoniale et touristique

(sur les 164 monuments historiques inscrits et classés de la Réunion, le territoire dionysien en accueille 54).

D - Garantir une eau de qualité pour tous :

Une exigence de développement durable

- **Mettre en œuvre le schéma directeur de l'eau**

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville donne les orientations stratégiques et définit la nature et le coût des investissements à réaliser sur le court, moyen et long terme, en optimisant notamment la localisation des nouvelles ressources en fonction des zones à urbaniser. Une actualisation sera engagée fin 2014.

Il se décline en quatre thèmes principaux : modernisation des usines de traitement, amélioration du rendement des réseaux, sécurisation des ressources, et augmentation des capacités de stockage.

Pour 2014, près de 10 M€ seront globalement consacrés au domaine de l'eau, selon les thématiques développées ci-après.

- **Sécuriser la ressource**

- Poursuivre l'instauration des périmètres de protection
- Garantir la ressource en eau (forages, captages, stockage)

Pour répondre notamment aux prescriptions de l'autorisation de prélèvement d'eau, les études de réfection et d'amélioration du captage de la rivière de Saint-Denis ainsi que ceux de la galerie d'amenée d'eau de Bellepierre aboutiront pour des travaux au 2^e semestre

D'autres études sont lancées pour réaliser des nouveaux réservoirs et augmenter les capacités de stockage en réhabilitant des réservoirs existants. Ces nouveaux équipements participeront à la sécurité de l'alimentation en eau potable, avant la réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre.

- **Mettre aux normes les équipements et les réseaux**

Un effort particulièrement important est porté sur la modernisation et la mise aux normes des installations de production d'eau potable (Station principale de Bellepierre, stations annexes : Bretagne, Bois-de-Nèfles, Brûlé, Saint-François) pour la période 2012 à 2016. Cet effort de 25 M€ va permettre le renforcement de la distribution gravitaire dans la partie haute de Saint-Denis.

La Ville prépare également les projets annexes nécessaires à la réhabilitation de la Station de Bellepierre. Ces travaux annexes sont estimés à 5 M€ pour des réservoirs et 3 M€ pour un projet d'interconnexion Est-Ouest.

Ces opérations pluriannuelles sont en étude de maîtrise d'œuvre et très prochainement passeront en phase travaux.

A noter que de tels équipements s'amortissent sur une durée de 50 ans.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140412-14204-C-DE Date de réception préfecture : 14/04/2014

- **Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement**

Le vieillissement du réseau de distribution est générateur de déperditions importantes. Au plan tant environnemental qu'économique il est donc indispensable de remédier à cette situation.

La Ville poursuit son action dans ce sens avec l'ensemble des partenaires, notamment le délégataire, les bailleurs sociaux et les services mêmes de la Ville.

E – Saint-Denis Ville Numérique

Le projet Saint-Denis Ville Numérique apporte des solutions numériques aux problèmes soulevés par la gestion urbaine en optimisant la gestion (création, échanges, partage,...) des données. En ce sens il contribue à ce que Saint-Denis devienne une Ville Intelligente.

Ce projet vise donc la montée en puissance numérique :

- du service public : Projet Optic Intra Cité

Afin d'améliorer le service public la Ville déploie progressivement la fibre optique sur son territoire pour relier ses différents équipements et leur permettre d'accéder au très haut débit et d'appuyer leur service sur de nouvelles technologies (wifi municipal, affichage public numérique, Visio conférence, portail citoyen, télésurveillance...). Au-delà de l'amélioration du service à l'utilisateur, ces nouveaux usages doivent optimiser le travail des agents et permettre d'importantes économies en matière de télécommunication (500 k€/an). En sous-tendant son patrimoine elle propose également aux autres partenaires publics et délégataires de la Ville de s'équiper en fibre pour faire monter en gamme leur services à l'utilisateur.

En septembre 2014, la fibre sera déployée sur un premier périmètre. Les équipements actifs permettant d'alimenter les équipements Ville rencontrés par la fibre seront déployés en parallèle. Fin 2014 les équipements de ces secteurs seront donc déjà connectés. La mise en place de nouvelles technologies sur ces équipements se fera progressivement, la définition de la stratégie numérique de la Ville étant en cours.

- des particuliers et des entreprises : Projet Très Haut Débit

Au-delà du service public, l'intelligence de la Ville passe par celle de ses usagers et de ses entreprises.

Un accès au haut ou très haut débit (qu'il soit mobile ou fixe) est nécessaire :

- Aux particuliers pour leur permettre d'avoir une vie quotidienne optimisée par de nouvelles pratiques connectées (@commerce, @service, collectifs d'utilisateurs, réseaux solidaires, @apprentissage,...)
- Aux entreprises pour s'intégrer dans une économie mondiale, développer le télétravail et valoriser le haut niveau de compétences locales dans le développement de la filière TIC

Comme c'est le cas pour l'ensemble du territoire national (Plan très haut débit), 100% des foyers et des entreprises dionysiens doivent pouvoir bénéficier du très haut débit via la fibre optique d'ici à 2020.

Une convention a été signée dans ce sens avec Orange en décembre 2013. Orange s'engage à déployer la fibre sur l'ensemble du territoire entre 2015 et 2020. La Ville accompagne ce déploiement afin que la stratégie des acteurs économiques (télécom) rejoigne la stratégie numérique de la Ville. A la fin du 1^{er} semestre 2014 l'Etat, la Ville et les acteurs économiques établiront les modalités de déploiement de la fibre. Au deuxième semestre 2014 la Ville et Orange mèneront les études techniques nécessaires au démarrage du déploiement sur un premier lot en 2015.

F – Investir dans notre jeunesse

Favoriser la réussite éducative

- **Poursuivre avec le PEG•2**

Après des années d'investissements conséquents, une évaluation du Projet Educatif Global a été menée en 2013, en collaboration avec le Comité de pilotage du PEG. Les efforts déployés (travaux, équipements, développement de l'offre éducative, etc.), mais aussi la plus-value du projet décliné, tant en termes d'opportunités que d'impacts ont été reconnus par la communauté éducative (dont les parents mais également les enfants). Elle a permis d'apprécier la connaissance du PEG, sa reconnaissance sur le terrain, ainsi que les inflexions souhaitables pour l'avenir.

Le PEG s'appuie dorénavant sur un axe nouveau permettant de dynamiser les objectifs de coéducation et de territorialisation voulus par la Ville : la mise en place des Coordonnateurs de Projets Educatifs locaux (PEL), dont les missions sont de veiller à la coordination des divers dispositifs à l'échelle du canton, d'être des interlocuteurs sur l'ensemble des dimensions du projet éducatif pour les équipes éducatives, les acteurs du canton et donc les parents. Il convient de renforcer leur action et leur efficacité sur le terrain en 2014.

L'année 2014 sera également une année de consolidation de l'ensemble de l'offre périscolaire construite au fil des ans (plan yoga et échec, plan d'actions culturelles et éducatives, savoir nager, etc..).

Il en est de même pour la pratique linguistique, et particulièrement le Plan Anglais et les initiations aux langues régionales.

Au-delà de ces activités, un effort sera porté dès 2014 sur le numérique dans les écoles.

Pour ce faire une discussion est entamée avec l'Education Nationale sur le passage de la Salle Informatique dans l'école à l'école numérique. Une fibre optique municipale sera déployée à partir du mois de septembre 2014 sur un premier périmètre de la Ville qui permettra de lancer des démarches expérimentales dans certaines écoles du périmètre. Le numérique à l'école s'inscrit dans le plan Numérique national qui veut préparer le citoyen numérique de demain afin d'éviter une nouvelle fracture sociale liée à l'accès aux nouvelles

technologies. Au-delà de l'équipement technologique des écoles il s'agira donc d'accompagner le jeune et les parents dans une nouvelle forme d'apprentissage et d'utilisation de l'information mais aussi d'éviter les dérives par des ateliers de prévention aux risques du tout virtuel.

La scolarisation précoce des enfants, telle que proposée jusqu'ici au sein des classes passerelles et des toutes petites sections de maternelle ainsi que l'intégration d'enfants handicapés en milieu ordinaire, notamment au sein d'unités d'enseignement, seront favorisées dans le cadre des compétences de la Ville.

La réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement va entrer en vigueur sur Saint-Denis à la prochaine rentrée scolaire d'août 2014. La ville entend œuvrer, à cette occasion, à l'accroissement et amélioration qualitative de son offre périscolaire. Les réflexions actuellement en cours visent cet objectif, notamment par l'embauche de 200 animateurs périscolaires, tout en accompagnant les familles dans la mise en place de ce changement, afin d'en minimiser l'impact sur leur vie quotidienne.

- **Mettre en œuvre la gratuité de la restauration scolaire**

Les prestations offertes, aux enfants dans le cadre du périscolaire, donc hors temps scolaire sont gratuites. Le repas fait partie également des moments de vie de l'enfant et la restauration scolaire est une opportunité d'éducation à la santé. C'est pourquoi, par analogie avec les prestations périscolaires, il est proposé d'aller progressivement vers la gratuité des repas pour les enfants dionysiens, en démarrant l'étude et la concertation avec nos partenaires dès 2014, en vue de s'engager sur une 1ère étape.

500 bourses de voyages par an

Aider les jeunes à la découverte du monde et revenir avec une nouvelle ouverture d'esprit, c'est participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs et professionnels. C'est aussi les préparer à une plus grande mobilité. En 2014, seront démarrées l'étude et la concertation avec les acteurs parties prenantes à cette orientation, en vue de la mise en œuvre d'une 1ère étape.

Les Espaces Jeunesses

Ils trouveront leur place dans l'Espace de Convivialité des Générations Dionysiennes avec des antennes dans les quartiers pour dynamiser les parcours des jeunes dionysiens.

G - Développer des événements de dimension locale à internationale

Compte-tenu de la richesse du patrimoine dionysien et de la nécessité d'une appropriation de son histoire par la population, il s'agira aussi pour Saint-Denis, Ville d'art et d'histoire, de faire grandir ce label, à travers certes les Journées Européennes du Patrimoine, mais aussi par diverses actions sur l'année (conférences, visites guidées, circuits historiques, ateliers d'écriture, productions de supports, etc...).

En 2014, la Ville maintiendra son effort pour offrir aux Dionysiens des évènements d'envergure, tant au niveau culturel que sportif. (Trophée de la Ville de Saint-Denis, Meeting International d'Athlétisme, Fête de la musique, Kaloobang, etc...).

La Ville maintiendra son effort afin de soutenir les acteurs culturels du territoire. Elle privilégiera la mise en œuvre d'actions par des partenaires, en renforçant les liens avec ces acteurs du territoire mais également en aidant le réseau associatif à se structurer afin de parvenir à porter dans le temps des actions phares (20 désanm, Somèn kréol...).

Parallèlement à cet engagement continu de faire de Saint-Denis un phare culturel, la Ville entend en 2014 œuvrer de façon volontariste en faveur du développement culturel, de l'accessibilité de la culture à tous et de l'élargissement des publics par l'éducation.

C'est ainsi que les principaux projets seront poursuivis, afin de valoriser l'art, son rôle et ses enjeux auprès des jeunes publics, tels que des résidences d'artistes et des ateliers de transmission de pratiques : écriture, art plastique et visuel, art de la scène, etc... en préfiguration de l'ouverture de la Cité des Arts.

II – Saint-Denis, capitale solidaire

Préambule

La solidarité est une valeur qui irrigue l'ensemble de l'action de la Ville de Saint-Denis. Etre capitale ne peut se comprendre qu'en étant aussi la capitale de la solidarité, avec un sentiment d'appartenance à une même communauté dans laquelle partage et fraternité sont de mise.

La solidarité revêt de nombreux visages. Elle s'exerce à tous les niveaux de la collectivité, dans tous les actes. Notamment elle doit intervenir au plus près des territoires, par une répartition équitable des actions et des politiques publiques. C'est donc sur tous les fronts que la Ville agira pour faire vivre cette valeur.

A – Une politique de proximité

- ***Promouvoir la démocratie de proximité***

En matière de démocratie participative, l'ambition est de consolider les acquis par une redynamisation du dispositif de suivi des Conseils de secteur, et le renforcement de leur rôle dans la gestion des territoires et des projets.

Seront ainsi créés pour renforcer cette dynamique citoyenne, des forums citoyens, des conseils d'usagers et un conseil des jeunes dionysiens. Des consultations citoyennes seront également organisées en tant que de besoin sur les thèmes qui le nécessiteront.

- ***35 projets structurants de la vie des quartiers***

La qualité de vie à Saint-Denis se construit dans chaque quartier, dans la proximité. La consultation citoyenne menée a permis de définir 35 projets de proximité offrant de nouveaux services, de nouveaux équipements en renforçant l'identité de chacun de nos quartiers. C'est ce programme qui sera analysé et programmé dès l'année 2014.

- **Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien**

- **Développer une gouvernance locale des travaux à réaliser sur le territoire**

Dans le cadre du budget d'investissement chaque secteur dispose d'une enveloppe lui permettant de réaliser les travaux améliorant le quotidien de la vie dans les quartiers. Cette enveloppe permet de définir une feuille de route des travaux à réaliser sur les différents secteurs du canton. Cette feuille de route est élaborée puis suivie grâce à une instance de concertation régulière entre les élus de secteurs, les techniciens et la population (notamment via les conseils de secteurs). Représentant plus de 20% de l'investissement de la Ville, la nature de ces travaux est déclinée ci-dessous.

- **Offrir des espaces de proximité de qualité**

La politique d'aménagement d'aires de loisirs va se poursuivre en 2014 dans le cadre des travaux de territoires.

Après des difficultés d'appel d'offres, le réaménagement de la pépinière sera mis en œuvre en 2014, pour une livraison mi 2015 et s'articulera autour de trois axes :

- un axe patrimonial avec la production de plantes indigènes et endémiques, mais également une production plus diversifiée de plantes et fleurs pour le fleurissement de la Ville
- un axe développement durable avec la réhabilitation des serres et l'aménagement des espaces de production selon les normes Haute Qualité Environnementale, l'installation de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération des eaux pluviales. Ainsi que de l'eau souterraine par le biais d'une éolienne pour le pompage.
- un axe pédagogique par le biais de la mise en place d'un atelier d'apprentissage des techniques horticoles de base à l'adresse des écoles primaires incluant un circuit de visite qui pourrait être ouvert au plus grand nombre dans un second temps.

- **Garantir un cadre de vie agréable**

S'agissant des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, culturels, bâtiments administratifs ...) la politique d'accessibilité sera poursuivie. D'une manière générale, toute réhabilitation intervenant sur un bâtiment communal intègre cette problématique.

Par ailleurs, près de 5 M€ sont consacrés aux travaux d'infrastructure, réhabilitations, travaux de sécurité routière dans les différents secteurs de la Ville.

Pour répondre à la forte urbanisation dans les écarts, l'effort consacré à la restructuration, au renforcement et à l'extension des réseaux électriques moyenne et basse tension, sera maintenu, en articulation avec le Sidelec pour les zones rurales.

Suite au schéma d'optimisation des conditions de gestion du réseau d'éclairage public, un programme rationnel de renforcement, de modernisation et d'amélioration de la sécurité de ces installations d'éclairage public est mis en œuvre, avec un programme d'abaissement de tension pour économiser jusqu'à 40% d'énergie.

Par ailleurs, les services vont poursuivre un travail systématique de contrôle et d'analyse des incohérences en matière de consommation d'eau des divers bâtiments et équipements communaux, permettant, sur des réseaux vieillissants, une recherche systématique et la réparation des fuites d'eau. Ce travail a d'ores et déjà permis une réduction significative des volumes consommés.

- **Garantir un cadre de vie propre et fleuri**

Saint-Denis, Ville propre reste une priorité de l'équipe municipale, avec la poursuite des actions de nettoyage et d'entretien régulier des espaces publics.

La Ville poursuivra ses actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l'insalubrité avec :

- * la résorption – plus particulièrement en zone urbanisée – de terrains source de nuisances et la lutte contre les dépôts sauvages avec notamment l'aménagement des sites de dépôts récurrents,

- * la dératisation et la démoustication dans les lieux publics (écoles, terrains de sports, équipements culturels, zones de loisirs) et des campagnes de distribution de kits raticides aux administrés, ce avec une équipe renforcée dès 2014.

Le plan de fleurissement sera mis en œuvre et particulièrement dans les quartiers.

En parallèle, la création **de jardins associatifs et familiaux** dans les ensembles résidentiels sera amplifiée.

- **Garantir un cadre de vie sécurisé**

La réhabilitation du site de l'ancienne décharge de la Jamaïque fait l'objet d'un diagnostic sur la base duquel des orientations d'aménagements seront décidées en 2014, en liaison avec la CINOR

Ce vaste chantier s'inscrit dans une démarche volontariste de préservation de l'environnement.

Au regard de l'importance du patrimoine arboricole de la collectivité et des dangers afférents (chutes de branches sur des enfants dans les écoles, sur des véhicules ou des passants...), les efforts en matière d'élagage seront poursuivis, avec l'intensification de l'utilisation du lamier et la mise en place d'un plan d'élagage.

Par ailleurs, faisant suite au diagnostic réalisé en 2011-2012, sur les ouvrages d'art communaux (ponts, passerelles, soutènements), des études complémentaires sur certains ouvrages sensibles ont été menées pour un plan d'action dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement. Il en est de même pour le schéma directeur des eaux pluviales

La coordination territoriale sur les règlements de voirie du département et de la région sera engagée pour une meilleure gestion des domaines publics des collectivités sur le territoire communal.

Enfin, les actions inscrites aux Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de la rivière Saint-Denis et de la Rivière des Pluies (ce dernier piloté par la CINOR), seront poursuivies.

B – Lutter contre toute exclusion : La mise en œuvre du projet social du CCAS

Outil de proximité par excellence, agissant dans le domaine social et humain, le C.C.A.S. est réparti sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Denis à travers ces 18 antennes avec comme objectif principal, la lutte contre toutes les formes d'exclusions et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des résidents.

Dans un environnement général de baisse des crédits avec la crise financière et le développement de la demande des administrés de Saint-Denis qui subit de plein fouet les effets de cette crise, les orientations budgétaires de 2014 du CCAS s'inscrivent dans un schéma de mise en œuvre des projets et à l'optimisation des dépenses d'aide sociale au profit des populations les plus nécessiteuses.

La situation sociale sur le territoire se dégradant de plus en plus, le CCAS est en première ligne sur la question de l'urgence sociale. La pauvreté et la très grande pauvreté s'accroissent sur le territoire renforçant ainsi les données de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé en 2011. En effet, l'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (EDSI) notre structure d'accueil de jour est de plus en plus sollicité par une population en situation précaire il en est de même pour les demandes d'aide sociale facultative qui connaît un accroissement important tant en aide financière attribuée qu'en nombre de dossiers traités par la commission permanente. De plus, le CCAS poursuit son schéma de développement à travers les projets validés les années antérieures. Ainsi le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) trouve toute sa place dans le champ de l'aide à la personne au niveau institutionnel et voit un accroissement de l'activité de ce service. Le service de transport handicapé se développe afin de prendre en compte la dimension de l'accessibilité pour personnes porteuses de handicap, les abris de nuit pour l'accueil de nuit de SDF et l'organisation de manifestations sociales conviviales pour les familles dans le cadre de la fête des mères et le Noël des enfants, la journée des seniors qui clôture chaque année les activités des clubs sur le territoire et le Noël des sans domicile fixe. C'est dans cet environnement que s'inscrivent les orientations budgétaires de 2014, sensiblement identiques à celles de 2013, voire aggravées compte tenu du décalage grandissant entre les moyens et l'accroissement de la demande année après année. Malgré cela, et à cause de cela, le CCAS a pour devoir d'inventer des solutions nouvelles et des modes de gestion optimisés pour répondre aux besoins.

Le Pôle d'actions sociales

Pour 2014, il s'agira pour le CCAS de stabiliser le travail partenarial engagé depuis 2010 auprès d'un ensemble d'institution dont l'Etat, le Conseil Général, et différents acteurs de l'aide sociale et de poursuivre l'effort de formation et de professionnalisation des équipes des CCAS décentralisés.

Pour les aides sociales, l'objectif est de tendre vers une optimisation maximale d'un logiciel adapté et performant pour que l'ensemble des CCAS déconcentrés puissent travailler en réseau avec le central dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides sociales. Ce programme inscrit aux orientations des années antérieures continue de connaître une mise en œuvre difficile et est encore aujourd'hui retardé du fait d'un certain nombre de paramètres.

Les aides sociales facultatives

A l'instar des années précédentes un grand nombre de familles dionysiennes. vit au-dessous du seuil de pauvreté et est confronté à de nombreuses difficultés (alimentaire, paiement des factures eau, électricité, besoin en mobilier, matériaux...). Certaines décisions ont déjà été prises par le Conseil d'administration dans le courant de l'année 2011 avec notamment la réévaluation du plafond des ressources pour avoir accès aux aides sociales facultatives de l'établissement. Cette décision a impacté les années 2012 et 2013 sur l'ensemble des dispositifs d'aide attribués par le CCAS de Saint-Denis. En 2014, une mise à plat du dispositif des aides est nécessaire au regard de la croissance rapide aussi bien qu'en demande des administrés qu'en volume financier. La conjoncture actuelle nécessite cette mise à plat.

Le lancement d'un groupe de travail sur la refonte des aides est prévu au cours de cette année 2014 afin de mieux réguler les aides sociales attribuées par le CCAS de Saint – Denis.

Les demandes d'aides sociales facultatives ont été en nette augmentation depuis 2012, notamment en aide alimentaire et aide au mobilier. Pour 2014, il s'agira pour le CCAS de renforcer le partenariat avec l'ensemble des institutions dont l'Etat, le Conseil Général et les différents acteurs de l'aide sociale (associations, réseau R2A...), afin de mutualiser les moyens et d'harmoniser les méthodes de travail pour proposer des solutions spécifiques et adaptées à chaque situation et que tous les besoins soient pris en compte.

Le service transport des personnes âgées et handicapées

La Ville lutte au quotidien contre les discriminations, en améliorant l'accessibilité en faveur des personnes porteuses de handicap, contre l'isolement en proposant des services permettant aux personnes âgées de poursuivre leur épanouissement et conserver leur cadre de vie habituel ; dans ce cadre-là, le CCAS s'est vu confié il y a 2 ans, la gestion du nouveau service de transport adapté pour les personnes handicapées et les personnes âgées, bénéficiaires des aides ménagères et de l'aide personnalisée à l'autonomie. Ce service, véritable outil pour lutter contre les inégalités et l'isolement va poursuivre son développement tout au long de l'année 2014, au profit des bénéficiaires.

La gratuité des Transports en Commun (TC) pour les moins de 18 ans

Afin de permettre aux jeunes de se déplacer librement, de découvrir, de les inciter à la mobilité par les transports en commun, de soulager le budget familial et d'éviter des déplacements des parents pour déposer et rechercher leurs enfants à l'école et aux diverses activités périscolaires. C'est aussi une éducation à l'éco-citoyenneté. En 2014, nous lancerons études et concertation, en étroite relation avec la CINOR, en vue de mettre en œuvre une 1ere étape.

Le registre des personnes vulnérables

La loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004 instaurent dans chaque département un plan d'alerte et d'urgence afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel. Dans ce cadre-là, le maire est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel des personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées).

Le Maire de Saint-Denis a confié au CCAS la gestion de ce registre.

Il a pour finalité de localiser au mieux les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement et de permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes.

Pour 2014, il s'agit poursuivre le travail démarré au cours de ces dernières années. L'arrivée des agents de convivialité en 2014 consolidera cette action.

Les manifestations d'animations sociales et conviviales

Enfin, les projets d'animation sociale en direction des familles éligibles aux critères de ressources du CCAS, tels que la fête des mères, le Noël des enfants, la cérémonie de remise des médailles de la famille se renouvelleront. Ces activités d'animations sociales conviviales seront aussi en direction des personnes âgées et des sans domicile fixe pour qui ces moments redonnent du lieu et rompent ainsi l'isolement dans lequel il se trouve pour beaucoup au quotidien. Conscient que ces moments festifs apportent un peu de chaleur et de réconfort aux publics défavorisés, l'ensemble du personnel du CCAS se mobilise afin d'améliorer sans cesse l'organisation et la qualité de ces manifestations. Ces actions sont reconduites.

L'accompagnement social lié au logement

Cette mission d'accompagnement se poursuivra en 2014 et au regard du nombre de situation concernée par cette mesure, le CCAS sollicitera le Département pour le développement de cette action, en articulation avec la Direction du Logement de la Ville.

Le Pôle insertion et solidarité

L'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (EDSI), service du Centre Communal d'Action Sociale de Saint - Denis, est un service d'accueil de jour et de nuit proposant différents services à la personne en situation de rupture.

Selon une étude de l'Observatoire régional de la santé, en 2010, plus de 200 personnes sont sans abri à Saint-Denis. Par ailleurs, 80 à 120 repas servis chaque jour aux personnes en grande précarité, dans le cadre de l'Espace Dionysien de Solidarité.

En 2011, nous avons accueilli à l'EDSI 525 personnes, en 2012 ,628 et 2013, 836 personnes sans domiciles fixe. Chaque année de plus en plus de personnes se retrouvent à la rue ou en hébergement temporaire.

Considérant qu'il n'est pas acceptable qu'un être humain dorme dans la rue, il convient de réparer cette injustice en donnant aux personnes les plus exclues de notre société, la possibilité de s'inscrire dans une dynamique pour sortir de l'exclusion, pour retrouver la dignité à travers un parcours résidentiel, allant de l'accès à un toit à l'accès au logement. Il s'agit d'offrir aux sans domicile fixes, la possibilité d'être aidés, afin de trouver l'énergie nécessaire pour redémarrer dans la vie.

L'objectif visé à travers ce service c'est d'offrir une prise en charge globale pour rompre le processus d'exclusion et de rupture du lien social. Cela passe par l'accueil et l'écoute, l'aide quotidienne aux dionysiens en grandes difficultés sociales, pour les besoins primaires.

C'est pour cette raison qu'en février 2013, 2 abris de nuit se sont ouverts. Il y a eu 200 personnes accueillis dans ces nouvelles structures au cours de cette année.

Pour 2014, le service consolidera le travail autour des axes suivants :

- Le développement du partenariat avec les structures accompagnant les personnes sans domiciles fixes et les assistantes sociales de secteur.

- la structuration de la maraude de jour en partenariat avec la Croix Rouge et la Protection Civile et les agents des abris de nuit.

- le renforcement du travail partenarial avec les associations conventionnées avec le CCAS dans le cadre de la distribution du repas le week-end et jour férié à l'EDSI

- la poursuite du travail de professionnalisation des agents.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – le SAAD

Pour 2014, il est prévu la poursuite des actions engagées au cours de ces dernières années et le démarrage sur l'évaluation du service d'aide à la personne afin de reconduire notre agrément. Ce service accueillera aussi dans le cadre des emplois SAPIN des agents de convivialité afin de mener un travail spécifique auprès des personnes âgées.

Le pôle Petite Enfance

Comme pour les années précédentes, en 2014, le CCAS poursuivra son effort pour optimiser l'accueil collectif au sein des établissements. En effet, les modalités de financement du Conseil Général aux structures de la Petite Enfance ont été revues à la baisse tant au niveau de la participation des familles, qu'au niveau de l'indemnité journalière. Malgré cette diminution, une meilleure adéquation sera recherchée entre les moyens matériels et humains pour assurer un service de qualité à la population dionysienne au niveau de l'accueil petite enfance.

Poursuivre le programme de réhabilitation des structures d'accueil de la Petite Enfance

La réhabilitation de la crèche Sœur Colette a été effectuée. le CCAS poursuivra en 2014 son effort de mise aux normes des structures qu'il a en gestion en partenariat avec la CAF avec le lancement des travaux pour le groupe Paul DEMANGE, puis le groupe Leonel Payet, ceci afin de répondre à la réglementation en vigueur et surtout assurer de meilleures conditions d'accueil aux familles et de travail au personnel.

Le développement des micro-crèches et La mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec le développement de l'offre sur le territoire

Pour répondre à l'objectif de créer 500 places supplémentaires sous différentes formules d'accueil, dans le cadre d'un nouveau plan dirigé vers la petite enfance et la parentalité, le dispositif se structurera encore plus afin de répondre à cet objectif ambitieux. 10 structures ont déjà été créées en 2012, 10 projets ont été programmés en 2013. La Ville poursuivra son soutien à l'initiative privée et développera de nouvelles solutions d'accueil des enfants. Cela passera par une recherche de financements partenariaux complémentaires, suite au retrait partiel du Conseil Général.

La mise en œuvre du CEJ avec le développement de l'offre sur le territoire

La mise en œuvre d'un nouveau CEJ 2014/2016 en partenariat avec la CAF prend donc toute sa place sur le volet enfance de la ville

C – Développer une politique de solidarité et d'intégration dans les quartiers

Poursuivre la politique de la Ville : Réaliser le Projet de Rénovation urbaine

Les orientations nationales de l'ACSé prévoient une articulation particulière entre le projet urbain du PRU et le projet social du territoire à mettre en œuvre dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Ce dispositif, confirmé par le Ministre, vise à mettre en cohérence les approches urbaines et humaines du PRU dans le but d'améliorer durablement les services apportés aux habitants.

La mise en œuvre du projet social global du territoire est assurée par la direction de projet du CUCS avec un chef de projet à temps plein affecté au territoire.

Le travail réalisé depuis 2011 au titre de l'élaboration du projet de territoire va être poursuivi en 2014. Il sera renforcé par un dispositif de concertation destiné à permettre aux habitants de participer directement à l'amélioration durable de leur cadre de vie et à favoriser ainsi leur adhésion au projet social du territoire.

Mettre en œuvre l'organisation territoriale : Coordination territoriale

Le dispositif de coordination territoriale accompagnera en 2014 certains projets d'aménagement public susceptibles de générer de l'activité économique sur les secteurs (livraison du Cœur Vert Familial – espace d'accueil au Brûlé) et contribuera à l'aide à la décision concernant les chantiers d'insertion initiés par la Ville.

Dynamiser et valoriser les atouts de chaque quartier pour rééquilibrer la Ville

La nouvelle organisation territoriale a permis d'identifier plus précisément les forces et les faiblesses de chaque canton puis d'engager un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du développement local en vue d'améliorer la performance de l'action publique sur les territoires. Avec cette démarche, la ville a d'abord pour objectif d'optimiser les moyens qu'elle consacre à la cohésion sociale, d'améliorer l'efficacité de ses politiques sectorielles et par conséquent la performance de ses dépenses publiques.

L'année 2013 a donné lieu à une vaste campagne nationale de consultation en vue de réviser la géographie prioritaire fin 2014.

L'atelier santé ville poursuivra son action en articulation avec les acteurs de territoire et les partenaires institutionnels.

Favoriser la réussite éducative

La réussite éducative demeure une thématique prioritaire de la politique de la ville et le CUCS articule ses objectifs avec ceux affichés dans le PEG. Ainsi le travail mené avec les associations dans le cadre de la politique de la ville a vocation à compléter ou renforcer les moyens déployés par le projet éducatif global. Il en est de même de l'offre d'activités au bénéfice de la jeunesse construite à partir des valeurs de l'éducation populaire, aux antipodes de la logique de consommation de loisirs « occupationnels » qui gouverne la demande. Le CUCS consacra en 2014 une enveloppe d'environ 150 000 € à l'éducation (coéducation), notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

D – L'insertion : une politique d'accompagnement des publics fragiles

La ville de Saint-Denis s'est engagée dans une démarche volontariste afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées par la crise économique.

Cependant, ces efforts ne permettent pas de contenir une situation qui se durcit avec le risque d'un déséquilibre social irréversible.

Notre volonté c'est d'aller encore plus loin et de tenter toute anticipation.

Les emplois aidés et les associations d'insertion

Les Emplois d'Avenir

La situation des jeunes sur le marché de l'emploi est préoccupante. La collectivité ne peut rester inactive face à une telle situation qui entraîne un gaspillage de talents, retarde l'accès de ces jeunes à l'autonomie et diffuse dans l'ensemble de la société une triste appréhension face à l'avenir.

Nous devons agir pour que ces jeunes, tout particulièrement les jeunes qui ne disposent pas de qualification, puissent accéder à un premier emploi et se voient offrir une deuxième chance de se qualifier. C'est dans cet objectif que la ville a signé en 2013 avec l'Etat une convention pour le recrutement de 300 jeunes de 18 à 25 ans, 150 au sein de la ville 150 au sein des associations. En 2014 ces jeunes sont tous à pied d'œuvre pour construire leur

avenir sous la direction des tuteurs qui les encadrent et avec un plan de formation adapté, destinée à améliorer leur compétitivité sur le marché du travail.

La ville entend poursuivre l'embauche de nouveaux emplois d'avenir après le rapport qui sera remis par l'IGAS visant à assurer un cofinancement total par un transfert des crédits du RSA.

Les chantiers d'insertion : 200 chantiers sur le mandat

100 chantiers, à raison de 20 en moyenne par an, ont été mis en œuvre depuis 2008, 1500 jeunes concernés et un taux moyen de sortie positive de l'ordre de 60%.

L'objectif fixé est de 200 chantiers d'insertion sur le mandat, soit près de 3000 opportunités d'insertion professionnelle pour des chômeurs. C'est l'occasion d'une première expérience pour certains, pour construire leur propre projet de vie, leur projet professionnel et mieux intégrer un emploi durable. C'est aussi des travaux de proximité pour les quartiers, par les quartiers.

Pour ce faire, la ville va amplifier son partenariat avec la Communauté Intercommunale du Nord et les bailleurs sociaux afin d'agir parallèlement sur le cadre de vie des habitants.

La priorité des priorités pour la ville est d'accompagner au mieux les jeunes et d'améliorer notre taux de sorties positives malgré des marges étroites liées à un environnement économique critique.

Les emplois aidés

Les emplois aidés restent un axe fort en matière d'insertion; ils pourront s'inscrire dans un parcours d'insertion et seront complémentaires des grandes priorités de l'entreprise municipale à savoir l'école, l'insertion des jeunes, la propreté, et la médiation.

Dans un souci de transparence et pour optimiser l'adéquation entre les profils et les candidats, la Ville a décidé d'externaliser la prestation de recrutement au travers d'une convention qu'elle a signé avec Pôle Emploi.

La Ville proposera dans les prochains mois un plan pluriannuel de formation destiné à préparer au mieux la sortie du dispositif et améliorer l'employabilité des bénéficiaires.

o Les emplois Sapin

Ce dispositif qui concerne les personnes de 40 ans et plus, sera sollicité dès cette année avec le recrutement de 200 personnes dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ; un projet de médiateurs de bus est par ailleurs à l'étude dans ce cadre.

Le partenariat RSMA

De même, nous allons poursuivre notre partenariat avec le RSMA, en maintenant le rythme d'intégration et atteindre ainsi, à la fin de la mandature, l'objectif des 600 jeunes Dionysiens, qui seront dirigés vers cet organisme.

Renforcer la politique sociale à destination des personnes en rupture et accompagner les populations fragilisées et /ou discriminées

Le CUCS participe depuis fin 2010 à la politique menée par le CCAS au bénéfice des sans domicile fixe en finançant à hauteur de 21 000 € un poste de travailleur social dans le cadre de l'EDSI et d'une action « Accompagnement à l'insertion et à l'autonomie sociale d'un public en grande précarité »

Cette action sera poursuivie en 2014.

A noter que certaines actions conduites au titre de l'atelier santé ville seront complémentaires de l'action sociale locale puisqu'il s'agit souvent des mêmes publics qui sont concernés par les besoins sociaux et les besoins de santé.

E – Améliorer et créer de nouvelles solidarités

- L'aide à l'intégration des populations migrantes mise en œuvre par le Pôle intégration : renforcer l'accès aux services de la Ville, promotion d'un réseau associatif d'entraide, de solidarité et de promotion sociale et culturelle des communautés migrantes.
- Renforcer l'accessibilité à destination des personnes handicapées : en particulier l'insertion professionnelle des personnes porteuses de handicap, au sein des services de la ville ...
- Développer la plan d'actions dédiés aux seniors, dans le cadre du « label ville amie des aînés » dans lequel s'est inscrite la Ville, il va s'agir, au-delà de l'amélioration des actions en soutien des clubs du 3^{ème} âge, de développer des actions nouvelles visant à promouvoir le vieillissement actif des seniors.
- Une étude est lancée qui permettra de définir la stratégie à mener, à côté de l'action des clubs de 3 e Age, en direction du public senior, définissant leur besoins et attentes.

Par ailleurs, la ville, la mise en place d'un conseil des sages et contribuera par ses réflexions et avis à améliorer l'adaptation des réponses aux problématiques des séniors.

F – Structurer et développer la vie associative

Après avoir engagé une politique de structuration et de développement de la vie associative (notamment en augmentant sa participation financière auprès des structures associatives, CPOM, l'ouverture de la Maison des Initiatives Locales sur les secteurs du Chaudron, etc....) la Ville souhaite engager une démarche qualité visant à valoriser les relations partenariales avec ses partenaires.

Dans ce cadre, nous avons amélioré en permanence la gestion des subventions en apportant une meilleure organisation et lisibilité. Des moyens et des outils ont été mis en place lors des campagnes 2012 et 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140412-14204-C-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2014

Une démarche qualité a été mise en place afin de :

- Mieux évaluer et répondre aux attentes des associations, des élus (thématiques et sectoriels), et du public bénéficiaire des prestations subventionnées par la ville ;
- Mesurer la satisfaction des bénéficiaires.

Cette démarche a été sanctionnée par une conformité « démarche qualité vie associative » en ce début d'année 2014, la certification est attendue pour mai/juin 2014.

Elle se développera dans le souci de la collectivité de rendre cohérent et pertinent le nécessaire développement local des territoires. La ville affirmera sa volonté que les projets soient en adéquation avec les moyens financiers et logistiques dédiés aux associations, donc exercera une vigilance accrue sur la l'utilisation des dotations en direction très précise des projets retenus.

G - L'éducation populaire dans les quartiers

Nous développerons des actions au travers d'associations de quartiers pour une meilleure cohésion sociale et développer la culture éco-citoyenne.

H - Un nouvel outil de proximité citoyenne :

Allo-mairie ou « di-a-nou »

Dès 2014, un numéro unique et une application sur smartphone et internet permettront aux usagers/citoyens de signaler toute anomalie de fonctionnement sur le territoire : propreté ; voirie dégradée, éclairage défaillant, fuite d'eau.

Les services de la ville pourront donc intervenir pour apporter une réponse aux demandes de la population dans un délai de 48 heures, engagement contractuel.

I – Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

Un des objectifs stratégiques que s'est fixée la Ville de Saint-Denis est de développer une ville plus sûre. Cet objectif stratégique se décline en deux objectifs opérationnels :

- *Sécuriser la Ville*
- *Sécuriser la population*

Pour réaliser ses missions principales que sont la sécurité, la prévention et la médiation, la Direction a développé ces dernières années des moyens et des outils qu'il faut consolider.

Les actions lancées en 2013 seront poursuivies en 2014 par l'amélioration des outils technologiques de vidéoprotection, et de surveillance des biens et des personnes, la formation des agents de sécurité, de gardiennage et de la Police municipale, les actions de prévention, l'optimisation des coûts, l'amélioration de l'équipement, les subventions aux associations de prévention contre les violences, les addictions etc...

Des référents sécurité seront nommés dans certains quartiers de la Ville, auxquels viendront s'ajouter des médiateurs de rue.

J – Favoriser et consolider la pratique culturelle et sportive

L'année 2014 initiera la préfiguration du « Karo d'arts marrons », c'est-à-dire du projet culturel de Château Morange, amené à devenir une pépinière d'artistes travaillant tous autour des notions d'image.

Puisque faire de Saint-Denis une ville culturelle se conjugue au quotidien, le rôle des structures culturelles de la Ville sera renforcé. Une attention sera portée à la dynamisation du réseau de lecture public (territorialisation des actions via les équipements décentralisés, tel les bibliothèques annexes). Il s'agira aussi d'affirmer le projet culturel de l'EMMDAD, en incluant leurs actions dans les temps forts de la Ville (Fête de la musique par exemple).

En matière sportive, la Ville maintiendra son investissement en faveur de certains publics. Le dispositif « Elle est sport » se poursuivra et de nouvelles disciplines seront proposées. Une offre sportive sera également poursuivie à destination du public handicapé et du jeune public avec les écoles municipales de sport, le sport pour tous et la remise en forme. La Maison Régionale des Sports sera prête à accueillir les Jeux des Iles en 2015.

Le développement humain passe par la création et l'aménagement d'espaces culturels, sportifs, de loisirs, de détente et de convivialité. La remise à niveau du parc sportif de la Ville se poursuivra. De grands projets concernant le sport, avec l'aide d'autres institutions, seront livrés en 2014 : cœur vert familial, construction d'un gymnase à Château Morange, etc.

En matière culturelle, le projet de réhabilitation de la médiathèque François Mitterrand sera entrepris en 2014 sous maîtrise d'ouvrage CINOR, ainsi que la rénovation de l'école de musique, de danse et d'art dramatique Loulou Pitou (EMMDAD).

De même, la ville travaillera sur la mise en place de la Cité des Arts et l'intégration du Palaxa au sein de cette nouvelle structure.

Enfin, une mise en réseau des acteurs du territoire verra le jour au travers d'un annuaire spécifique et exhaustif des partenaires tant associatifs qu'institutionnels, tant amateurs que professionnels).

III – Développer une entreprise efficiente au service de tous

A – Des axes forts de développement incontournables

L'entreprise municipale doit s'appuyer sur des axes forts pour faire face à l'évolution de son environnement, à savoir :

- moderniser les outils de production interne, notamment numériques, pour améliorer l'efficience (relations dématérialisées avec le payeur, en interne ...),
- améliorer la performance de la commande publique, au niveau juridique mais aussi économique,
- mettre l'humain, l'agent au cœur des réflexions et de l'action, au centre d'une politique managériale, grâce par exemple au plan de prévention des risques psychosociaux,
- préserver un dialogue social constructif et respectueux,
- Formation : la politique de formation sera réaffirmée et redynamisée, en direction notamment de la lutte contre l'illettrisme, du management des encadrants de tous niveaux, de la professionnalisation des agents dans leur métier, mais aussi et surtout afin d'accompagner des mobilités internes afin de renforcer la structure au travers du développement propre des agents, donc des ressources propres de la collectivité.
- Egalité du pouvoir d'achat avec la Métropole : nous examinerons dès à présent les conditions de la mise en œuvre de cette orientation à la fois d'égalité, de solidarité et de cohésion sociale d'entreprise.
- Titularisation nous préparerons un nouveau programme de titularisation, afin de répondre aux attentes du personnel, au travers d'une procédure qui sera définie à cet effet.
- développer une nouvelle politique de la qualité en s'appuyant sur les démarches actuellement en cours (certification de la démarche qualité vie associative, label Qualiville, ...)

Cette démarche qualité devra irriguer l'ensemble de l'entreprise municipale.

B - Ecrire un projet d'entreprise, pour mettre en œuvre le projet municipal

Au démarrage d'un nouveau mandat et donc d'un nouveau projet de mandature, il est nécessaire que l'entreprise municipale se réorganise pour offrir la meilleure réponse en terme de performance , d'efficacité et de mobilisation de la ressource humaine pour servir le projet politique.

Après la phase d'écriture du projet stratégique de la Ville, il convient de déterminer des orientations prioritaires sur les politiques publiques à mettre en œuvre, de les décliner en

projets concrets, d'analyser les faisabilités, d'effectuer les arbitrages des ressources affectées et de fixer la planification .

Face à cela l'administration devra écrire son projet d'entreprise, qui déterminera l'organisation optimale pour mettre en œuvre le projet stratégique. Il conviendra, par une démarche managériale adaptée, de partager les enjeux et de déterminer les évolutions organisationnelles et fonctionnelles souhaitables ainsi que l'itinéraire pour les atteindre.

L'ensemble des directions de moyens (finances, ressources humaines, informatiques, immobilier, logistiques, etc...) seront donc directement concernées par les nouvelles missions et objectifs qui seront données, au titre de politiques transversales à la collectivité.

Par ailleurs le projet d'entreprise permettra au-delà de la clarification des missions et de l'organisation, de définir également les conditions managériales de pilotage des services de la collectivité.

Ainsi ce sera l'occasion pour l'entreprise et les agents de se projeter vers l'avenir, de proposer et débattre des actions à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement des services, de redonner du sens à l'action collective et de mieux fédérer les énergies.

D'ores et déjà le contexte budgétaire de 2014, mais aussi celui des années à venir impose d'œuvrer autrement. Autrement c'est oublier les habitudes et se projeter sur l'essentiel pour aboutir par des voies nouvelles. Cette règle s'applique en premier lieu aux directions de ressources qui seront comptables de la répartition des moyens alloués au projet. Mais elle s'applique aux opérateurs qui devront faire preuve de créativité, d'inventivité d'innovation pour proposer des itinéraires nouveaux pour réaliser.

D'ores et déjà également, il faut prévoir d'assurer les services ou de mettre en œuvre les politiques avec des restrictions budgétaires compensées par de l'optimisation, des redistributions, des gains de productivité, de l'innovation, et la redéfinition exhaustive des profils de postes afin de garantir la clarté des missions et l'optimisation des ressources, sans perte de production,

A titre d'illustration significative, les véhicules de services tant pour les élus que pour l'administration seront abandonnés au profit d'un service de taxi interne. Ainsi le parc de véhicules ne sera plus affecté à certains voire approprié, mais mis à disposition de tous, pour assurer les déplacements professionnels. Le nouveau concept sera donc de ne pas fournir un objet, un bien matériel (une voiture) mais un service de déplacement professionnel. Cette mesure exemplaire montre qu'il est possible d'inventer d'autres solutions que de pérenniser le passé, donc de garder un service en optimisant les moyens par la mutualisation.

Un effort particulier sera entrepris dès 2014 en matière de frais généraux, communication, déplacements, fournitures et services.... L'objectif de réduction de ces dépenses est fixé à 10 %. Cela obligera l'ensemble de l'entreprise municipale à œuvrer selon trois valeurs :

Créativité, Simplicité et Dignité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140412-14204-C-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
14/04/2014


Gilbert ANNETTE